Le petit saint-montais

Proverbe gascon
N'ei pas lo temps qui passa,
qu'em nosautes qui passam !

Traduction:

Ce n'est pas le temps qui passe c'est nous qui passons !

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 77
AUTOMNE 2014

Billet d'humeur

Septembre et c'est déjà la rentrée !

Commencer un billet d'humeur par cette affirmation ne signifie pas vouloir offenser ceux qui préfèrent le temps des vacances à celui du travail ou de l'école… Il faut savoir, dans ce contexte morose de rentrée, (ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les médias), prendre ce qui est bon, ce qui nous plait. Et, à Saint Mont, les occasions ne manquent pas. Cela a commencé le samedi 13 septembre 2014 où les onze élus de mars 2014 se sont vu «mailler» au cours d'une journée qui restera gravée dans les mémoires. Puis les moutons ont traversé Saint-Mont le 18 septembre et cela a été l'occasion du dernier repas en plein air organisé par les Joyeux Compagnons. Cela a continué les 20 et 21 septembre par les journées du patrimoine où nous avons pu mettre notre village en valeur et offrir un spectacle de qualité dans l'église Saint - Jean- Baptiste. Et cela continuera dès octobre par le repas solidaire centré sur l'Amérique latine organisé par les Actions Sociales, la sortie de la Colombelle à la cave… Et dès novembre, d'autres associations prendront le relais, comme la Société de Pêche en novembre pour son traditionnel repas, le Foyer Rural pour son Assemblée Générale, les Joyeux Compagnons pour le loto. Bref, toutes ces manifestations vont vous faire oublier l'été (même si la météo de septembre nous l'a fortement rappelé) et vous amener doucement aux premiers froids. L'automne est une douce saison, profitons-en ! Bonne lecture à toutes et tous.

Michel PETIT
Maire de Saint-Mont

Ce samedi 13 septembre il y avait rendez-vous au foyer : le soleil, la bonne humeur, la joie de vivre, l'envie de s'amuser, la rentrée d'une classe de maternelle avec les instituteurs - grands et petits - pour accompagner nos conseillers «écoliers en vélo, tracteur pour les plus fatigués» pour aller de maison en maison et manger !Il. Il y avait tout pour que cette journée «maillère» soit réussie et inoubliable. Bravo à tous.

Bonne route à notre conseil municipal
Aline DUBOS
Suite des photos page 8

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- La Vie du Village pages 3 à 10
- Conseil Municipal pages 11 à 20

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte. : N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10 € par an et par famille) auprès de Bernadette Boueilh (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint-Montais.

C comme crotte. : Les chiens ne pouvant pas ramasser leurs crottes, c'est au propriétaire de le faire. Nous comptons sur vous.

C comme Conseil Municipal.: Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 8 octobre, 5 novembre et 3 décembre.**

E comme élection :. Pour les nouveaux arrivants à Saint-Mont, vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales. Venez à la mairie les jours d'ouverture mardi de 14h à 17h le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 14h à 17h. muni d'un justificatif de domicile (facture EDF ou Eau ou Téléphone) et de votre carte d'identité.

P comme poubelle : Il y a encore trop de déchets **devant** les poubelles. Soyons civiques et trions nos déchets. Poubelles jaunes : cartons et plastiques. Poubelles marrons : ordures ménagères. Et le verre au récup'verre.

R comme recensement : Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

S comme site :. Le site du foyer rural est en cours de refonte. Si vous avez des informations que vous désirez voir paraître, adressez vous à Geneviève.

La Fête du Village

Les 21 et 22 juin dernier avait lieu la fête du village. Voici quelques photos des préparatifs, du concours de pêche, du déjeuner, du match de basket….

Etape du Tour de France : PAU- HATACAM

Un courageux qui a fait une étape du Tour de France Pau-Hatacam; un défi qu'il s'était donné pour une Association : « Pour la recherche du cancer des enfants ».
Il a craqué à 7 kms de l'arrivée.
Bravo Jean-Michel DELLOUE et aussi à Marie-Noëlle qui l'a soutenu en voiture …..

Marcel et Eliane Moratello

LA NOUVELLE ASSM

L'ASSM est une association animée par des bénévoles et des élus municipaux. Elle a pour vocation d'aider les saint montais dans leurs démarches auprès des administrations, de les mettre en relation avec les organismes susceptibles de leur apporter des solutions, en cas de besoin de les accompagner dans leur relation avec ces derniers.
L'ASSM assure sur la commune de Saint Mont, en relation avec la Mairie, les fonctions d'un CCAS.
Cette association mobilise également ses bénévoles ainsi que les habitants de la commune pour des collectes de fonds au bénéfice d'associations lors du traditionnel Repas Solidaire ou du Téléthon. Les membres du bureau sont présents à la mairie tous les samedi matin à partir de 11h mais bien sûr également joignable en semaine.. Président : Sébastien FAURE, Vice Président : Fernand LACASSIN, Secrétaire : Christine COURTADE, Trésorière : Chantal PETIT

Une nouvelle croix pour le quartier du Cos

Le vendredi 25 juillet, le quartier du Cos s'est enrichi d'une nouvelle croix, venant remplacer, une ancienne croix abimée par le temps. C'est ainsi que les habitants du quartier, accompagnés par Monsieur le Maire et son conseil municipal, ont assisté à cette inauguration. Egalement présents, l'abbé Charles de Larry, assisté de l'abbé Sébastien, ont béni cette croix, amenant protection aux familles du quartier. L'abbé Charles de Lary remerciait le quartier de l'avoir invité à cet évènement, il soulignait l'importance et le bonheur que génèrent ces moments là où se retrouvent tous les gens du quartier. Les enfants présents déposèrent des bouquets de fleurs au pied de la croix. Afin de clôturer cet évènement, tout le monde se retrouvait autour d'un apéritif, accompagné de nombreux toasts savoureusement préparés par les cuisinières du quartier.
Fabrice Courtade

Les Joyeux Compagnons

La Matinée récréative à Saint Mont

Pour les clubs de génération Mouvement du Val d'Adour : détente et bonne humeur. Un public nombreux de près de 150 adhérents s'est retrouvé ce samedi 14 juin à 14h30 pour une matinée de divertissement organisée dans le cadre de l'Interclubs du Val d'Adour des 13 clubs des cantons de Riscle et de Plaisance. Cette année c'est le club des Joyeux Compagnons de Saint-Mont qui était chargé de l'organisation de cette manifestation dans la salle des fêtes du village décorée et fleurie. Le maire, nouvellement réélu, Michel Petit a tenu à accueillir le public. Des clubs et des adhérents qui l'ont souhaité ont apporté leur contribution : des chants, des chansons mimées, des sketchs, des poèmes, des histoires d'humour, une mini pièce de théâtre (l'auto-immobile) par les clubs de Labarthète et Saint Mont… Les plus anciens sont fidèles à ce rendez-vous et ravis des retrouvailles d'amitiés établies depuis plus de 20 ans. Les chansons et en particulier les chants interprétés en final cette année par les chorales de Riscle et de Viella : «Dé cap a l'immourtelo» et «Si canto» ont été repris par tous… Nos remerciements vont à nos amis extérieurs aux clubs qui ont souhaité apporter leur contribution : Jean Charles Prat et Odile Janin pour les morceaux instrumentaux joués au saxophone ténor et au clavier d'une part et d'autre part Jean-Pierre Jégun pour ses imitations de Serge Lama et Dalida…. Et un medley très personnel de sa composition. Un petit goûter clôture l'après-midi.

Julien Castaing

Eglise

Deux chaises prie-Dieu qui appartenaient à l'église ont été retrouvées dans un grenier, elles sont restées longtemps au presbytère et avant qu'elles ne s'abiment étaient entreposées dans un lieu sec.
Régine Chapel et sa sœur Annie ont eu l'idée de leur donner un nouveau look et de les remettre à l'église. Nous les remercions pour ce beau travail et pour cette attention.

Josette Courtade

Les Joyeux Compagnons

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 27 septembre : Soirée théâtre avec les Victambules dans la **Révolte des valets** et en première partie le Club de Labarthète présentera «**permis de conduire à tout âge**» Soirée conviviale. Entrée 5 €

Il y aura certainement les vendanges avec les enfants de la maternelle.

Mardi 14 octobre à 14h30 reprise des séances de généalogie à la Maison des Associations. Vous pouvez rejoindre le groupe qui travaille avec Claude Bornert et qui vous transmettra sa passion

Dimanche 26 octobre : Loto annuel. Les personnes qui désirent offrir des lots doivent se faire connaître au plus tôt avant le 10 octobre afin de finir les achats nécessaires. Josette Courtade 05 62 69 63 28

Vendredi 21 novembre : concours de belote en 4 parties

Mardi 25 novembre : réunion pro-confort au foyer

Les Anciens et Amis du Saint-Mont

Découverte de l'Alsace

Les Anciens et Amis du Saint Mont sont partis quelques jours à la découverte de l'Alsace. Plus petite région de France mais combien riche en monuments, patrimoine, paysage, villages fleuris et des étendues de vignes etc…
Nous avions un circuit très chargé, mais pour en voir au maximum, les journées étaient très chargées, nous avions de la chance d'avoir un guide qui nous commentait bien tous les villages dans leurs détails.
Château du Haut Koenigsbourg, Ribeauvillé, la Ligne Maginot avec son mémorial de 1940, Forêt Noire; le Titisée, Strasbourg : petit circuit en bateau afin de découvrir cette belle ville, la cathédrale et son horloge, le parlement européen; Obernai, le Mont Saint Odile, Kaysersberg, Riquewihr, Hunawir : visite du centre de réintroduction des cigognes et visite d'une cave; Colmar: promenade en petit train, la petite Venise, zones pittoresques, collégiale ; Eguisheim : un des plus beaux village de France et c'est vrai que c'est beau, une fontaine sur une majestueuse place, la route des vins d'Alsace avec ses vignes en espaliers. Ils commençaient les vendanges de Crémant le mardi 2 septembre. Nous avons traversé la Bourgogne en partant et au retour nous sommes rentrés par le Massif Central. Un voyage bien organisé. Nous en garderons un excellent souvenir de ce séjour.

Josette Courtade

Transhumance

Une belle journée avec les moutons. Les enfants de l'école maternelle sont montés au village pour voir le passage à travers le village. Une visite du village a été organisée après l'arrivée des moutons.
Un repas très simple était servi à 125 personnes autour des bergers. Des résidants de la Maison de Retraite de Riscle participaient au repas. Une journée très conviviale avec beaucoup de générosité, de solidarité. Vers 15 heures les bergers regroupaient les troupeaux qui s'apprêtent à partir vers Saint Grième avec bon nombre de marcheurs. Une école d'Aire sur Adour avait rejoint les marcheurs jusqu'à Saint Germé. Que tous les membres du club qui ont œuvré à la réussite de cette journée soient remerciés (visite, accompagnement des enfants, repas). Au nom du Conseil d'Administration nous tenons à remercier les Vignerons de Saint-Mont pour la dotation de bouteilles qui nous a servi à offrir l'apéritif.

Josette Courtade

Ce joli bébé rieur est une petite fille. Elle s'appelle Claire. Elle est née le 15 mai dernier. C'est la fille de Serge et Violaine et sa grand–mère s'appelle Sylviane de Sampigny.
Toutes nos félicitations et plein de bonheur à Claire.

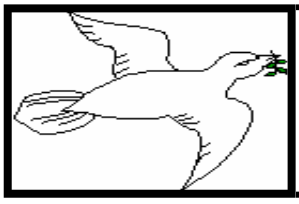

Monsieur et Madame Roger Lacoste ont eu le chagrin de perdre Monsieur Robert Lacoste décédé le 14 juin dernier à l'âge de 81 ans d'une crise cardiaque. Nous présentons nos sincères condoléances à Monsieur et Madame Lacoste.

Les Mailleres

Journée du patrimoine

Journées du Patrimoine du 20 et 21 Septembre 2014

Le Club des Joyeux Compagnons Saint Montais a exposé les ouvrages de dentelle de Luxeuil confectionnés par les membres du club avec Chantal qui nous donne des conseils très précieux.

Pas trop de monde, mais des personnes très curieuses de savoir comment à Saint Mont, on trouvait de si beaux ouvrages et surtout qu'il existait encore des passionnées pour maintenir cette belle dentelle qui fait partie de notre patrimoine.

Nous dirons Merci à la Commission Tourisme de Saint Mont de nous avoir donné le plaisir de réaliser cette exposition.
Un grand Merci à Chantal de nous faire partager ce bonheur, qui souhaite que ce savoir faire se transmette aux nouvelles générations.

Josette Courtade

Le marché de nuit

Pour la première fois cette année, un marché de nuit a eu lieu à Saint Mont en haut du village le 20 août dernier. Plus de 19 artisans de bouche : fromage, foie gras, jambon, légumes… et aussi bière, armagnac et vins, ont exposé dans les ruelles du village. Un repas, composé de melon et jambon, magret, poivrons grillés, fromages et croustade le tout avec un verre de Saint Mont, était proposé devant l'église. Le village était illuminé par des torches et l'église par des bougies. Cette soirée fut une véritable réussite. Merci à Jean-Pierre Jégun grâce à qui cette soirée a pu être réalisée.

La fête du Cos

Beaucoup de monde est venu pour la 10ème édition de la fête du Cos. Autour du thème, de nombreux chapeaux se sont rencontrés. Dès l'après midi la pétanque a connu un vif succès. Le foot et la descente infernale se sont déroulés dans une bonne ambiance malgré quelques blessures. Josette Courtade, Isabelle Labruffe et Patrick Harduya se sont distingués aux quilles. Les danses et chansons ont animé le repas, délicieusement concocté par de braves cuisinières et cuisiniers avec en final un savoureux gâteau de glaces «10ans». Les filles du quartier ont sauvé l'honneur au tir à la corde. Et oui cette année les hommes se sont inclinés à cette discipline….

Une fois de plus, la fête du quartier a rencontré autant de succès avec la présence d'habitués toujours aussi important. Un grand Chapeau !!! À toutes les personnes qui ont participé à l'organisation, la préparation et l'animation de cette fête populaire. A l'année prochaine

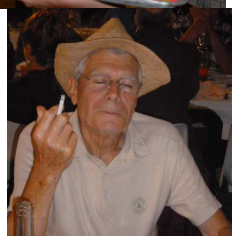

Fabrice Courtade.

Visite du village

Le 25 juillet dernier, Geneviève Laborde et Joël Boueilh ont reçu des élus de Moravie du Sud (région de République Tchèque) accompagnés de représentants du Conseil Général du Gers. Nous leur avons présenté la commune, sa population, ses activités et leur avons offert un café de bienvenue. Cette rencontre précédait une visite sur l'exploitation de Murielle Rigaud et de son atelier de conserverie à la ferme. En suivant, la délégation se rendait à la cave pour une dégustation de notre terroir.

Les anciens conseillers

Le 31 juin dernier, les anciens conseillers municipaux et les nouveaux se sont retrouvés au restaurant Minvielle pour fêter les 31 ans de bons et loyaux services de Jacques en tant que conseiller municipal et surtout Adjoint au Maire. A cette occasion, Michel Petit lui a remis la médaille d'honneur en vermeil. Nous avons aussi fêté la retraite d'élues de Jacotte Feugère et Marie Claude Duvignau.

En direct du conseil municipal

Mercredi 21 mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt et un mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Nathalie LAPORTE était désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Délibération de virement de crédits

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des « TAPE », un fonds d'amorçage a été perçu par la commune. Or, la compétence « école » a été transférée à la Communauté de Communes Armagnac-Adour. Il convient donc de reverser cette recette à cette structure.

Pour réaliser cette opération, il propose donc, en section de fonctionnement, les virements de crédits suivants:

Objet des dépenses	Dépenses	en moins	Dépenses	en plus
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien bâtiments	61522	1 000 €		
Reversement et restitution sur autres attributions et participa-			7489	1 000 €
Totaux		**1 000 €**		**1 000 €**

L'assemblée délibère à l'unanimité, approuve ce remboursement et les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

Délibération pour les actes de vente à la forme administrative en cours : modification du nom de l'adjoint pour la signature

M. le Maire rappelle les délibérations n°2012/009 et 2013/031 relatives à l'acquisition et la vente de parcelles à la forme administrative en application de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que dans ces délibérations, il était autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition et à la vente des parcelles dans le cadre des chemins communaux. Le premier adjoint avait été désigné pour procéder à la signature de ces actes.
Il reste les opérations pour le chemin du « Sénescou » et de « Bernichou ».
Compte tenu des élections et de la mise en place du nouveau conseil municipal, il propose de désigner le premier adjoint, Joël BOUEILH, pour représenter la commune. Ce dernier pourra signer les actes à la forme administrative.
L'assemblée, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, délibère à l'unanimité, approuve cette proposition et désigne le premier adjoint, Joël BOUEILH pour signer ces actes.

Délibération pour l'attribution du logement du rez-de-chaussée du presbytère

Vu la convention avec les Services de l'Etat du 23 mai 2005, les logements du presbytère seront attribués sur critère social.
Considérant que le logement du rez-de-chaussée était vacant ;
Après étude de la demande de location,
Le Conseil Municipal décide d'accepter la requête de Monsieur Daniel DEZORTHES, de maintenir le montant du loyer actuel (le gaz, l'eau et l'électricité seront payés directement par le locataire) et d'autoriser M. le Maire à signer un contrat de location pour le logement conventionné du rez-de-chaussée du presbytère avec Monsieur Daniel DEZORTHES pour une durée de 4 mois à compter du 1er juin 2014. Le contrat prendra donc fin au 30 septembre 2014.

Compte tenu du départ de l'ancienne locataire et la décision d'attribution du logement, tous les conseillers se rendent sur place pour effectuer une visite et prendre la mesure des travaux à faire suite au dégât des eaux.

En direct du conseil municipal (suite)

Arrêté et préparation de la fête locale

Lecture est faite du projet des arrêtés :
La circulation des véhicules est interdite sur le chemin rural n° 12 dit de Lamérot du vendredi 20 juin 2014, 18h00 au dimanche 22 juin 2014, 12h00, du parking du foyer à l'intersection de la bretelle d'accès au parking de la mairie. La partie comprise entre la bretelle d'accès au parking de la mairie jusqu'au croisement de la D 946 sera pendant cette période à double sens afin de permettre aux riverains d'accéder à leur domicile.
L'ensemble des débits de boissons permanents de la commune ainsi que les débits de boissons temporaires ayant reçu une autorisation d'ouverture bénéficieront d'une autorisation collective de fermeture tardive à l'occasion de la fête locale
le 20 juin 2014 jusqu'à 4 h00
le 21 juin 2014 jusqu'à 5 H00

Madame Geneviève LABORDE, Présidente du Foyer de Saint-Mont est autorisée à ouvrir le débit de boisson permanent dont le gérant est Sébastien FAURE au foyer de Saint-Mont le 22 juin 2014, à l'occasion de la fête locale, et bénéficiera d'une autorisation individuelle de fermeture tardive de cet établissement le 22 juin 2014 jusqu'à 2 heures

4.Achat de matériel devis pour véhicule, sonorisation, tracteur, etc…

Geneviève LABORDE et Michel PETIT font établir des devis pour le chauffage du foyer. Une société a répondu avec un matériel réversible et une visite est prévue vendredi. D'autres devis sont en attente.
Christian TOLLIS propose qu'un dossier de demande de subvention soit établi pour la réserve parlementaire. Accord unanime.
Geneviève LABORDE fait part du coût estimatif d'une sono portative avec 4 heures d'autonomie : environ 650 € pour une grande et 320 € pour une petite. Le projet est retenu. Accord unanime pour la grande. Geneviève LABORDE est déléguée pour acquérir ce matériel et y ajouter les accessoires nécessaires. Elle ira chez Expert à Riscle.

Sébastien FAURE est délégué pour lancer une consultation pour le tracteur.

Michel PETIT s'est renseigné pour le véhicule, pas de réponse à ce jour.

Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE. RAS.
Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE.
La plantation des fleurs s'est bien passée. A midi, la commission a organisé un pique-nique sympathique. Le constat a été fait au niveau du puits dans le haut du village. Il semblerait qu'il y a de l'eau. Christine COURTADE demande s'il serait possible de le réhabiliter et d'y installer une pompe. Peut-être solaire. Isabelle LABRUFFE informe qu'un membre de sa commission a proposé d'y faire une fontaine. Accord unanime. Isabelle LABRUFFE évoque également la proposition faite par un autre membre de planter des vignes et de s'en occuper. Murielle RIGAUD et Nathalie HARDUYA évoquent le problème du traitement dans le cœur du village avec une zone d'habitation. Cela a été prévu. Accord pour ce projet.
Geneviève LABORDE s'est rendue au magasin BAOBAB à Barcelonne-du-Gers, il y une promotion sur les tonneaux (3 pour le prix de 2). Accord est donné pour l'acquisition pour une somme d'environ 90 €.

Social : Parole à Sébastien FAURE.
Michel PETIT rappelle qu'il faut mettre en place le CCAS dans les deux moins qui suivent l'élection. Un appel à candidatures a été affiché à la mairie. Compte tenu que Sébastien FAURE s'occupe du social et est président de l'association des Actions Sociales de Saint-Mont, M. PETIT, demande au conseil municipal s'ils seraient d'accord afin de le proposer comme candidat au poste de la Vice-Présidence lors de la réunion prévue vendredi 23 mai 2014. Accord unanime. Un arrêté établissant la liste des personnes représentant les associations et ne faisant pas partie du conseil municipal doit être pris. Sont proposées :
- **Madame Marie-Claude TOLLIS**, demeurant à Saint-Mont (Gers),
au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

- **Madame Chantal PETIT**, demeurant à Saint-Mont (Gers),
au titre des associations familiales,

- **Monsieur FERNAND LACASSIN**, demeurant à Saint-Mont (Gers),
au titre de son action et de son implication dans un club de retraités et de personnes âgées,

- **Madame Claude JAUZE**, demeurant à Saint-Mont (Gers),
au titre des associations de personnes handicapées,

- **Madame Jacqueline FEUGERE**, demeurant à Saint-Mont (Gers),
au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA.
Pas de réunion faite. L'inscription pour les journées du patrimoine est à faire avant le 2 juin. La commission va travailler sur ce projet au plus vite. Nathalie HARDUYA s'est rendue à l'assemblée

générale de l'office du tourisme à Termes d'Armagnac. Puis elle évoque l'entretien du chemin de randonnée. Elle a été informée par ceux qui l'ont parcouru qu'il y avait des travaux à faire. Elle interroge sur la procédure pour l'entretien. Michel PETIT a déjà signalé l'état du chemin à la Communauté de Communes Armagnac-Adour, mais il n'y a pas de personnel pour cette tâche. Christian TOLLIS propose une rencontre avec Michel PERE, technicien responsable des travaux à la CCAA car l'entretien des chemins de randonnées est une compétence communautaire. Sébastien FAURE propose un traçage à la rubalise et l'indication pour refaire les marches. Nathalie HARDUYA rencontrera Marie-Claude DUVIGNAU qui a créé ce chemin pour faire l'état des lieux. Ensuite elle fera un constat avec Michel PERE.

Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE.
Trois personnes en plus : Chantal PETIT, Serge BOUEILH et Joël FOURGEAUD. La commission débutera son activité en septembre.

Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT.
Il propose d'offrir le vendredi de l'Ascension aux deux agents masculins du Personnel. Accord unanime.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN.
La VMC a été installée dans l'appartement 1 de l'école. Le branchement a été fait par l'électricien Thierry LABRUFFE.
Le village est entretenu régulièrement.
Le problème des poubelles qui débordent est évoqué. Michel PETIT, informe que Geneviève LABORDE a été élue Vice-Présidente du SICTOM. Elle va donc demander d'autres poubelles. Jean Pierre JEGUNpropose s'il y un ajout de poubelles de revoir les plates formes et d'améliorer l'entourage afin que ce soit plus joli pour les riverains. Accord unanime.

Suite à la décision de nettoyage de l'aire de pique-nique aux communaux après les violentes crues et compte tenu de la difficulté de faire réaliser cette opération par le Personnel communal, Jean-Pierre JEGUN a fait établir un devis par une entreprise spécialisée dans ce domaine. Puis, il le présente à l'assemblée.
Après étude du devis de la Société Tursan Adour Elagage d'Aire-Sur-l'Adour (Landes),
Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide d'accepter cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer le devis de Tursan Adour Elagage pour un montant de 1 070 € HT soit 1 284 € TTC et à mandater la dépense.

Jean-Pierre JEGUN propose à l'issue de ce nettoyage de la parcelle de recréer le terrain de pétanque. Accord unanime. Il évoque le problème de la limite de parcelles pour l'entreprise avec une pose de piquets. Nathalie HARDUYA propose qu'une rencontre soit organisée avec les propriétaires frontaliers avant la pose de piquets pour qu'il y ait accord de tous sur la zone.

Christian TOLLIS va se rendre demain avec les employés municipaux au cimetière pour la coupe des cyprès par Tursan Adour Elagage.

Christine COURTADE demande s'il est nécessaire que les deux agents du service technique soient ensemble lors des travaux lorsqu'ils sont avec Jean-Pierre. Un agent pourrait-il rester à l'entretien du village ? Le souhait de certains villageois est évoqué afin que plus de temps soit consacré à ce lieu. Rappel est fait que Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE est un emploi d'avenir, il doit donc être formé et encadré lorsqu'il travaille. Son tuteur est Daniel DEZORTHES.

Budget et Finances : Parole à Joël BOUEILH.

Nombre de membres présents	:	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	:	07
Nombre de voix pour	:	**07**

Sébastien FAURE, Isabelle LABRUFFE, Christine COURTADE et Geneviève LABORDE, compte tenu qu'ils sont membres de l'association des Actions Sociales de Saint-Mont, n'ont pas pris part à la délibération.

Vu que l'Association « Festi livres » ne réalisera pas de manifestation en 2014,
Vu l'organisation d'une course cycliste lors de la fête locale par l'association Cyclo-club du Madiranais,
Vu l'accord de l'Association des Actions Sociales de Saint-Mont,
Le Conseil Municipal décide revoir les subventions communales de la façon suivante :
Suppression de la subvention à l'association « Festi livres » (100 €) ;
Diminution de la subvention à l'association des

En direct du conseil municipal (suite)

Actions Sociales de Saint-Mont de 160 € soit 889 € au lieu des 1 049 € prévus lors du vote du budget ;
Augmentation de la subvention à l'association du Cyclo-Club du Madiranais de 260 € soit un total de 300 € (40 € initiale + 100 € + 160 €).

6.**Questions diverses**

Installation d'une vendeuse de pizza avec un camion. Rappel est fait de son projet de venir une fois par semaine sur la place communale. Elle a prévenu que le délai d'étude est prolongé.
Tournoi corporatif du foot. Le courrier est confié au foyer rural pour savoir s'ils souhaitent constituer une équipe.
JSR : assemblée générale et repas le vendredi 30 mai.
Galerie bleue : vernissage le 24 mai à 17 heures.
Carte de Jacotte FEUGERE.
Courrier du Centre de Gestion du Gers pour adhésion au numérique. Pas de réponse vaut acception. Donc pas de délibération.
Organisation pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes (25 listes).
La maillère est évoquée. Il faudrait choisir une date.

Mercredi 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Procès verbal de l'élection du délégué du conseil municipal et de ses suppléants
en vue de l'élection des Sénateurs

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-sept heures zéro minute, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Mont.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
Isabelle LABRUFFE, Nathalie LAPORTE, Nathalie HARDUYA, Murielle RIGAUD, Christine COURTADE, Geneviève LABORDE, Jean-Pierre JEGUN, Christian TOLLIS, Joël BOUEILH, Sébastien FAURE et Michel PETIT.

Mise en place du bureau électoral
M. Michel PETIT, maire a ouvert la séance.
M. Sébastien FAURE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT étaient remplie.
Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM TOLLIS Christian et LABORDE Geneviève, LABRUFFE Isabelle et RIGAUD Murielle.

Mode de scrutin
Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants
(art. L 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).
Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.
Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire un délégué et trois suppléants.
Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur liste

une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Election des délégués

4.1 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par bureau 00
Nombre de suffrages exprimés (b-c) 11
Majorité absolue 06

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalités de suffrages, de l'âge des candidats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PETIT Michel	11	Onze

4.2 Résultats du second tour de scrutin de l'élection des délégués

Néant.

4.3 Proclamation de l'élection des délégués

M. PETIT Michel né le 19 octobre 1956 à Tarbes (65)
adresse Lieu dit Tombille – 32400 Saint-Mont
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

4.4 Refus des délégués

Néant

Election des suppléants

5.1 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)11
Nombre de suffrages déclarés nuls par bureau 00
Nombre de suffrages exprimés (b-c) 11
Majorité absolue 06

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalités de suffrages, de l'âge des candidats)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
TOLLIS Christian	11	Onze
LABORDE Geneviève	11	Onze
BOUEILH Joël	11	Onze

5.2 Résultats du second tour de scrutin de l'élection des délégués

Néant.

5.3 Proclamation de l'élection des délégués

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrage, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. TOLLIS Christian né le 12 septembre 1948 à Bordeaux (33)
adresse Lieu dit Tombille – 32400 Saint-Mont
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
Mme LABORDE Geneviève née le 24 avril 1950 à Bordeaux (33)
adresse Boutillet – 32400 Saint-Mont

En direct du conseil municipal (suite)

a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
M. BOUEILH Joël né le 30 juillet 1968 à Aire-sur-l'Adour (40)
adresse Lieu dit Tombille – 32400 Saint-Mont
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

5.4 Refus des délégués
Néant.
Observations et réclamations
Néant.

Clôture du procès-verbal
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt juin deux mille quatorze à vingt heures, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Questions diverses
Aucune.

La séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

Mercredi 9 juillet2014

L'an deux mil quatorze et le neuf juillet à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Nathalie LAPORTE était désignée secrétaire de séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

1) Achat de matériel : choix du véhicule utilitaire et du tracteur

A/ Véhicule municipal
Le maire rappelle que le véhicule de la commune doit être changé. Pour cela, il a lancé un appel aux garagistes du canton de RISCLE pour la fourniture d'un véhicule utilitaire à énergie « essence », équipé d'une boule d'attelage, d'une galerie de toit.
La société RENAULT d'AIRE-SUR-ADOUR a répondu à cet appel en stipulant que le garage chargé de l'entretien serait le Garage LONGY, route de Tarbes, 32400 RISCLE.
Le maire présente deux devis présentés par la société RENAULT d'AIRE SUR ADOUR reçus en mairie :
Renault KANGOO express générique Energy à 14.915,79 € TTC (Renault – AIRE)
Dacia DOKKER Van à 10.908,39 € TTC (Renault – AIRE)
Après avoir entendu la présentation du maire, le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré à l'unanimité,
Choisit le devis concernant la Dacia DOKKER Van à 10.908,39 € TTC présenté par le concessionnaire RENAULT d'Aire sur Adour,
Autorise monsieur le maire à passer la commande et à signer tous documents afférents à cette dépense,
Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement inscrite aux chapitres 21 du budget primitif, pour un montant de 10.908,39 € (TTC).

B/ Tracteur municipal
Le maire rappelle que le tracteur de la commune doit être remplacé. Pour cela, il a demandé à Sébastien FAURE, conseiller municipal, de prospecter pour l'achat d'un nouveau tracteur d'occasion.
Sébastien FAURE présente les différents devis reçus en mairie :
Etablissements CELESTIN : Tracteur SAME DORADO à 18.400 € HT et un tracteur SAME TIGER 65 à 17.600 € HT – Reprise de l'ancien tracteur à 2.500 € HT
Etablissements POMENTE : Tracteur NEW HOLLAND T50/40 à 27.500 € HT et tracteur NEW HOLLAND T4/75 à 27.500 € HT – Reprise de l'ancien tracteur à 2.000 € HT.

En direct du conseil municipal (suite)

Après avoir entendu l'exposé de Sébastien FAURE, le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré à l'unanimité,
Choisit le devis concernant le tracteur SAME Dorado à 18.400 € HT et son option toit,
Accepte la reprise de l'ancien tracteur à 2.500 € HT,
Autorise monsieur le maire à passer la commande et à signer tous documents afférents à cette dépense,
Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement inscrite aux chapitres 21 du budget primitif pour un montant de 19.080 € TTC.

2) Composition des commissions et comités municipaux

Le maire présente la délibération n° 2014-022 du 28 mars 2014 qui donnait la composition des commissions municipales. Il rappelle que les commissions municipales, au sens juridique du terme, ne peuvent être constituées que d'élus, ce qui n'est pas le cas à Saint-Mont puisque la mise en place de la démocratie participative justifie la présence d'habitants au sein de ces commissions. Ce sont donc des comités consultatifs qui permettent d'apporter un éclairage sur les différents dossiers de la commune. Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide de mettre en place les commissions et comités suivants :

Commission du budget et des finances

Membres	
Joël BOUEILH - Président	Sébastien FAURE
Geneviève LABORDE	Michel PETIT
Nathalie HARDUYA	Murielle RIGAUD
Christian TOLLIS	

Commission d'appel d'offres

Membres	Suppléants
Michel PETIT- Président	
Joël BOUEILH	Nathalie HARDUYA
Christian TOLLIS	Geneviève LABORDE
Sébastien FAURE	Isabelle LABRUFFE

Comité des travaux

Membres	Membres	
Jean-Pierre JEGUN – Président	Nathalie HARDUYA	Michel BOUEILH
Nathalie LAPORTE	André LEPELLETIER	Marie-C DUVIGNAU
Murielle RIGAUD	Jean-Louis LABRUFFE	Marcel MO-RATELLO
Christian TOLLIS	Serge BOUEILH	Régine CHAPEL
Jacques DUBOS		

Comité de l'environnement
Protection et amélioration du cadre de vie

Membres	Membres	
G LABORDE - Présidente	Sébastien FAURE	Jacqueline FEUGERE
Isabelle LABRUFFE	Claude JAUZE	Vivianne VIAUD
Nathalie HARDUYA	Chantal PETIT	Marie-Claude DUVIGNAU
Romain COURTADE		

Membres	Membres	
Isabelle LABRUFFE Présidente	Vivianne VIAUD	Marcelle BOUEILH
Murielle RIGAUD	Jacqueline FEUGERE	Gisèle BOUEILH
Christine COURTADE	Fabienne JEGUN	Marie-Claude DUVIGNAU
Chantal PETIT	Sylvie JEGUN	Marie-Claude TOLLIS
Marie-Noëlle DELLOUE	Christiane MAGENC	Romain COURTADE
Michel BOUEILH	Claude JAUZE	

Commission sociale

Membres	Membres	
Sébastien FAURE - Président	Isabelle LABRUFFE	Christine COURTADE
Michel PETIT	Jean-Pierre JEGUN	

Commission de gestion du personnel

Membres
Michel PETIT – Président
Christian TOLLIS
Christine COURTADE
Jean-Pierre JEGUN

Comité des loisirs et du tourisme

Membres	Membres
Nathalie HARDUYA – Présidente	Marie-Claude DUVIGNAU
Murielle RIGAUD	Fabrice COURTADE
Geneviève LABORDE	Régine CHAPEL
Joël BOUEILH	Jacques DUBOS
Fabienne JEGUN	

Comité de prévention des risques

Membres	Membres	
Christine COURTADE –Présidente	Murielle RIGAUD	Michel COUTURE
Michel PETIT	Joël BOUEILH	Michel BOUEILH
Christian TOLLIS	Jean-Pierre JEGUN	Chantal PETIT
Serge BOUEILH	Joël FOURGEAUD	

3) Rapport du SIEBAG sur la qualité et le prix de l'eau

Le maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013.

Il s'agit au travers d'indicateurs de constater la qualité de l'eau : prélèvements effectués qui donnent sur les deux dernières années très peu de prélèvements non conformes et des indicateurs P101.1 et P102.1 excellents. Le prix lui reste stable sur l'ensemble du territoire à 1,33 € le m3.
Le maire commente le tableau récapitulatif en fin de rapport résumant les différents indicateurs analysés.
Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le **Conseil Municipal** approuve le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau et décide de transmettre cette délibération au conseil syndical du S.I.E.B.A.G.

4) Projet de chauffage pour le foyer

Le maire cède la parole à Geneviève LABORDE, maire-adjointe, qui s'est occupée du chauffage du foyer. Cette dernière a contacté différentes sociétés pour obtenir différents devis afin de changer le système de chauffage du foyer et pour privilégier aussi un système réversible permettant le refroidissement en été (la salle pourra être mobilisée et faire partie du plan canicule pour le village). La maire-adjointe précise donc les avantages et inconvénients de tel ou tel projet.
Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le **Conseil Municipal** décide de surseoir à la décision, et souhaite plus de renseignements voire de visites sur site de moyens de chauffage déjà existants.

5) Délibération sur le projet gouvernemental de réorganisation territoriale

Le maire souhaite alerter le conseil municipal sur les projets de réorganisation territoriale présentés par le gouvernement et devant être présentés à l'assemblée nationale.
Sur le projet de réorganisation des communautés de communes :
Le maire rappelle que la communauté de communes Armagnac Adour est née le 1er janvier 2013 et commence à peine à bien fonctionner. Les différents conseillers communautaires ont appris à se connaître et au-delà d'eux c'est l'unité territoriale qui est recherchée. De plus, la communauté de communes a décidé de lisser ses taux d'imposition sur huit années et a pris en charge la compétence sociale et notamment a mis en place un centre intercommunal d'action sociale (CIAS), qui doit être un service au plus près des gens. Enfin, il rappelle que le territoire intercommunal compte 7.500 habitants pour 25 communes et qu'entre la limite sud-ouest de Verlus et la limite nord-est d'Averon-Bergelle, il y a 58 kilomètres ! Il semble que le critère de la ruralité et celui de la densité de population au kilomètre-carré n'aient pas été pris en compte par nos dirigeants politiques. Que signifierait un territoire intercommunal de 20.000 habitants qui s'étendrait sur 100 voire 150 kilomètres !!! Comment y assurer un service de proximité ? Comment laisser les services à proximité de la population si ce n'est en les dédoublant voire en les détriplant voire plus, ce qui irait à l'encontre des économies à réaliser !

Sur le projet de réaménagement régional :
La région Midi-Pyrénées est une région à dominante gasconne. Les huit départements qui la composent ont une forte entité culturelle, partagent une même langue occitane (le Gascon) et de nombreux us et coutumes. Géographiquement, les bassins de l'Adour et de la Garonne s'étalent vers l'Atlantique. Historiquement, la Gascogne s'est largement développée en incluant les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, du Lot-et-Garonne, voire plus dans le cadre de la Wasconie et la Guyenne s'étendait du nord-Gironde à l'Aveyron. C'est bien dans le cadre de la Guyenne-Gascogne que cette région peut être reconstituée ! Il est donc tout à fait légitime, dans le cadre d'un agrandissement des régions (ce qui peut être compréhensible) de réunir les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine puisque c'est le même bassin de culture, le même bassin géographique, le même bassin historique. La zone du Gers où nous habitons est naturellement tournée vers les Landes (10 communes gersoises font partie de la communauté de communes d'Aire-sur-Adour), les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées (la communauté de communes Armagnac Adour fait partie du Pays Val d'Adour, à cheval sur trois départements). Il serait donc, dans ce cadre-là, difficile d'envisager la réunion de la région Midi-Pyrénées avec la région Languedoc-Roussillon pour ces raisons développées (culturelles, géographiques et historiques). Le maire rappelle que le bicéphalisme (Bordeaux et Toulouse) ne doit pas être un frein car ces deux métropoles sont des moteurs économiques et que le centre administratif peut être situé dans une commune tierce. Des pays comme l'Australie (Sydney et Melbourne), le Canada (Montréal et Toronto) ont su dépasser ces problèmes de rivalité en choisissant des capitales situées à égale distance (Canberra pour l'Australie et Ottawa pour le Canada). Il semblerait donc que, dans le cadre d'une région Guyenne-Gascogne, la capitale régionale ou centre administratif pourrait être Agen !
Le maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur ces sujets de réorganisation territoriale. Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal: pour le premier projet : refuse l'idée que la communauté de communeArmagnac Adour puisse être à nouveau reconstituée pour redéfinir un territoire de 20.000 habitants, car le concept de proximité serait nié et la prise en compte de la ruralité serait bafouée. Pour le second projet : reconnait que la réorganisation régionale doit être celle d'une fusion entre la région midi-Pyrénées et la région Aquitaine et refuse la fusion avec la région Languedoc Roussillon. Pour les deux projets, autorise le maire à diffuser cette délibration auprès des service de l'état

6) Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie :
L'animatrice de la commission est Geneviève LABORDE mais deux dossiers importants de cette commission ont été pilotés par deux autres élus :
Christian TOLLIS a visité la gravière GAMA. Il fait part à l'ensemble du conseil de ses impressions
Michel PETIT a déjeuné avec la Sous-Préfète ce mercredi la distillerie Chauvet. La Sous-Préfète ne connaissait pas tous les éléments mais s'est souvenue d'une communication de la D.R.E.A.L. sur une mise en demeure d'effectuer des travaux. Le maire lui a demandé une copie de la lettre ainsi que les mesures immédiates qui devaient être mises en œuvre. La Sous-Préfète s'est engagée a la lui adresser.

Social :
Sébastien FAURE prend la parole pour signaler que des permanences A.S.S.M. ont lieu le samedi matin vers 11h00. Une réunion aura lieu le 22 juillet 2014 pour préparer le téléthon et le repas solidaire.

Environnement : Embellissement et plantations :
Isabelle LABRUFFE signale que la commission FLEURS se réunira ce vendredi.

Travaux :
Jean-Pierre JEGUN a filmé les locaux pour les poubelles. Il souhaite donc que les containers du lotissement Boutillet soient dédoublés (déchets et recyclés) de chaque côté de la route.

Personnel:
Le maire fait état des congés pris par les employés municipaux.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA
Transhumance : La route de la transhumance passera par Saint-Mont comme chaque année
Journées du patrimoine : Contact a été pris avec « Courant d'Aire » pour la soirée musicale du samedi. De plus, lors des deux jours, des visites guidées seront organisées.

Prévention des risques et sécurité :
La parole est à Christine COURTADE. Elle précise que la commission se réunira dès septembre/octobre pour lancer la réflexion. Puis le maire reprend la parole pour aborder les pouvoirs de police.
Le maire lit la procédure relative au transfert des pouvoirs de police des maires en matière de règlementation du stationnement des gens du voyage, en matière de circulation et de stationnement, en matière de réglementation de l'assainissement, en matière de réglementation de la collecte des déchets ménagers, en matière de délivrance des autorisations de stationnement des taxis, en matière d'habitat …
Le maire explique que ces pouvoirs de police permettent une gestion de proximité et qu'à l'heure où les E.P.C.I. doivent s'agrandir, il sera difficile à

En direct du conseil municipal (suite)

un président d'un E.P.C.I. de 20.000 habitants de prendre des arrêtés sur les différentes communes qui composeront son territoire intercommunal. Aussi, le maire demande au conseil municipal de ne pas approuver ce transfert des pouvoirs de police au président de la communauté de communes.
Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le **Conseil Municipal** approuve la décision du maire de Saint-Mont de ne pas transférer les pouvoirs de police au président de la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Budget et finances
Parole à Joël BOUEILH. Il a rencontré avec le maire la famille DARROUZET. Un plan est présenté conforme aux souhaits de cette famille de garder une partie de terrain pour y planter des vignes. Le maire propose donc d'acheter la totalité moins 2.500 m². Avec cette partie achetée, il pourra être aménagée; une extension du cimetière, un jardin du souvenir paysager, un parking de 30 à 40 places.
Le conseil municipal décide de rencontrer à nouveau les intéressés.

10) Questions diverses
Devis concernant l'église
Christian TOLLIS présente deux devis concernant l'église. Un est présenté par la société de charpente BIANCHI pour refaire la génoise qui laisse tomber des cailloux sur la toiture du monastère, endommageant des tuiles. L'autre concerne la réfection d'un battant des cloches.
Le conseil municipal donne un avis favorable à ces deux devis et autorise le maire à donner son accord et les signer.
Devis de Wipi :
Nathalie HARDUYA présente un devis de réalisation de plaquettes touristiques par l'entreprise WIPI.

Congrès des maires :
M. le Maire lit au conseil municipal le programme des journées de rencontre des maires organisées par l'Association des Maires de France (AMF). Ces journées auront lieu du lundi 24 au vendredi 22 novembre 2014 à PARIS. L'inscription coûtait, en 2013, 90 € et peut être sujette à une légère augmentation. De plus, monsieur le Maire ne souhaite pas s'inscrire au déplacement collectif qui est organisé par l'association des maires du Gers et préfère choisir un moyen de transport bon marché (soit un train en catégorie PREM'S ou en IDTGV) ou un aller-retour en avion économique.
Bien sûr, il ne souhaite pas que les frais de repas soient pris en charge par la collectivité et souhaite les garder à sa charge. Après cette présentation, le maire ne souhaite pas participer à la délibération et Joël BOUEILH, maire-adjoint, prend la suite du débat.
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire sous la présidence du maire-adjoint Joël BOUEILH, en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'autoriser le subventionnement de la participation du maire au congrès des maires de Paris, de prendre en charge les coûts de l'inscription, d'autoriser le remboursement des frais de transport Saint-Mont / Paris comme il est prévu par la délibération du 4 mars 2009 concernant les frais de déplacements ainsi que ceux de l'hébergement, après production d'un état de frais.
Catastrophe naturelle pour 2013
Le Maire lit la lettre du Préfet, l'arrêté interministériel et l'analyse effectuée par Météo-France. La commune ne sera pas reconnue comme sinistrée au titre de l'année 2013.
Signalisation touristique et culturelle :
Le Maire a reçu un courrier du président du conseil général du Gers concernant la signalisation touristique du vignoble. Il présente au conseil municipal le type de panneaux qui sera positionné sur les routes départementales.
Courriers reçus :
Le Maire lit la lettre de l'UFOLEP remerciant la commune pour l'organisation de la course cycliste.
Puis, il lit une lettre de refus de M.M.A. refusant de prendre en charge le dégât des eaux sur le coffret électrique des cloches sis à la sacristie.
Enfin, il termine par une lettre du vicaire général annonçant la nomination d'un nouveau prêtre à compter du 1er septembre 2014. Il s'agit de l'abbé Ambroise KOUTOUAN.
Après lecture de ces différents courriers, la séance a été levée.

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations :
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural, Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos : Aline Dubos, Fabrice Courtade, Geneviève Laborde, Josette Courtade, Julien Castaing ...